

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL A LA GARE DU PILE. — Les employés d'octroi de service à la gare du Pile ont arrêté, mercredi matin, vers six heures, un gamin de 13 ans, Jules Olive, demeurant rue Epaphrodite, cour Croissant, au moment où il sortait de la gare, porteur d'un sac renfermant une vingtaine de kilos de ferraille volée dans un wagon.

L'inculpé a été emmené au dépôt de police de la Place Sainte-Elisabeth.

L'ESPÉRANTO A ROUBAIX. — Le groupe Espéranto vient de tenir sa réunion générale annuelle, au siège du groupe, (Café Pando), M. E. Wikart, doyen d'âge, en termes émus a fait lecture funèbre de M. A. Duron, le regretté fondateur et président du groupe, enlevé en quelques jours, par la mort imposable, à l'affection de sa famille et de ses amis.

Lecture est ensuite donnée des travaux de l'année, puis, aux termes des statuts, le comité étant renouvelé, les membres du comité ont été désignés comme membres sortants, MM. Maurice Dubrulle et J. Maillet, et ont été élus pour l'année suivante, M. Charles Doreux, élu président, sont restés, à l'unanimité, vice-président, M. Maurice Dubrulle, et commissaire, M. J. Maillet, élu au nom du comité, à M. Ch. Lamere, l'épouse d'été, en reconnaissance du dévouement apporté dans ses fonctions de secrétaire général. Avant de lever la séance, le Comité invite les membres du groupe à assister, le 15 mai, au Congrès de la langue Espéranto, qui se tiendra au Palais de Justice (salle A), établissement P. (Aldoux), au MM. Ch. Duron et Ch. Lamere, recevront leurs adhésions.

OUTRAGES A LA POLICE. — Dans la nuit de mardi à mercredi, les agents de police Mmes et Maquiebre, ont mis en état d'arrestation, place de la Gare, un jeune homme, Henri Lemaire, âgé de 21 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 57. Cet individu qui est inculpé d'outrages aux agents, sera, en outre poursuivi, pour port d'armes prohibées. Il était en état, au moment de son arrestation, porteur d'un coup de fusil Lebel, 7 mm.

MENUS FAITS. — Un triporteur, Arthur Wulfart, âgé de 30 ans, demeurant rue de l'Industrie, 26, a été arrêté d'un rapport pour violation de loi. — Henri Deber, tisserand, âgé de 60 ans, demeurant rue Bernard, a été vu rediger un procès-verbal pour ivresse manifeste.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un tonnelier de la Brasserie de Roubaix, Louis Lemaire, âgé de 30 ans, rue de la Guinguette, cour Muzet, a été blessé au pied par l'avant-train de son camion. Quinze jours de repos. Docteur Delattre. — Un ouvrier peintre de la Brasserie de Roubaix, Louis Lemaire, âgé de 30 ans, rue de la Guinguette, cour Muzet, a été blessé à la jambe droite en tombant d'une échelle. Quinze jours de repos. Docteur Delattre. — Au passage de la Société anonyme de la rue du Collège, un ouvrier, Edouard Sels, 30 ans, rue d'Alger, a été blessé à la main droite en tombant d'une échelle. Quinze jours de repos. Docteur Delattre. — Un triporteur, Arthur Wulfart, âgé de 30 ans, demeurant rue de l'Industrie, 26, a été arrêté d'un rapport pour violation de loi.

LA FOURMIÈRE A CHENS. — Le service de la fourmière a été, dans la journée de lundi, capturé six chiens et redige un rapport à la charge d'un propriétaire.

THOU VALLEES. — MM. Edouard Doreux, benédicte de l'abbaye de Saint-Basle, et le jeune Vincent Lemaire, rue des Laines, 58, ont trouvé chacun un sac de café de 10 kilos. — M. Edouard Lemaire, rue Pasteur, à Moutyans, a découvert au bureau de police de la rue Saint-Vincent de Paul une clef, qu'il a trouvée, mercredi matin, rue de la Rampe.

LES IMPÔTS. — Les sous-fermes multiples pour les impôts, ont été, par un véritable labyrinthe, dans lequel il est impossible de se débrouiller sans un guide sûr.

Ce guide est une brochure intitulée *Les Impôts (étude pratique de l'impôt)*, par un Percepteur. (Larousse, éditeur). Nous y trouvons des indications très claires et très précises sur les contributions directes et les taxes assimilées, sur les contributions indirectes, le régime des boissons, etc.

Cette brochure, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, au prix de deux francs, renferme une foule de renseignements très pratiques au point de vue de l'impôt, dans sa répartition et de sa perception.

TARIFS MODIFIÉS DE L'OCÉANO. 0 fr. 60. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

VOYAGES DE NOCES. — VOYAGES PARTICULIERS ET COLLECTIFS. Organisés par l'Agence Parisienne, 5, rue de Valenciennes, A LILLE.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DU JOURNAL DE ROUBAIX. *Le Livre de la Santé*, par L. G. Fremont, 1 fr. 50. *Le Livre de la Santé*, par L. G. Fremont, 1 fr. 50.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES JARDINS OUVRIERS. Compromis relégué par l'abbé Lemaire, 5 fr. 50. **Pianos de tous facteurs.** Vente de confiance, MARCELLI, 3 et 10, rue du Bois. 51883

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Au passage de la rue de la Gare, M. Henri Lemaire, 21 ans, demeurant rue de l'Industrie, 26, a été blessé au pied par un poteau de bois.

LANNY. — Un ouvrier de la Brasserie de Roubaix, Louis Lemaire, âgé de 30 ans, rue de la Guinguette, cour Muzet, a été blessé au pied par l'avant-train de son camion. Quinze jours de repos. Docteur Delattre.

FLERS. — L'inspecteur de la Brasserie de Roubaix, Louis Lemaire, âgé de 30 ans, rue de la Guinguette, cour Muzet, a été blessé au pied par l'avant-train de son camion. Quinze jours de repos. Docteur Delattre.

FLERS-BREUCQ. — Un ouvrier de la Brasserie de Roubaix, Louis Lemaire, âgé de 30 ans, rue de la Guinguette, cour Muzet, a été blessé au pied par l'avant-train de son camion. Quinze jours de repos. Docteur Delattre.

LA FIDELITE AUTOMOBILE. — M. Henri Lemaire, 21 ans, demeurant rue de l'Industrie, 26, a été blessé au pied par un poteau de bois.

FLERS-BOURG. — L'inspecteur de la Brasserie de Roubaix, Louis Lemaire, âgé de 30 ans, rue de la Guinguette, cour Muzet, a été blessé au pied par l'avant-train de son camion. Quinze jours de repos. Docteur Delattre.

AMBASSADE DE CHINE. — Le sous Henri Doreux, du 17 d'infanterie coloniale, qui a pris part à l'expédition de Chine (1900-1901), vient de recevoir du ministère de la guerre, la médaille nationale commémorative, inscrite sur la loi du 15 avril 1902.

UNE RAFFLE DE MARCÉVRES ET RELEVEURS. — Une raffle a été faite, grâce à la persévérance des gendarmes Houillon et Vaillant, de la brigade de Lannoy. Ces deux derniers avaient été requis mardi soir, par M. Lefebvre, maréchal à Keros, qui venait de découvrir un voleur présumé du vol d'un sac de farine et que nous avons relaté hier. Cet individu, sujet belge, Henri Robayes, 28 ans, n'était autre que son domestique; il fut le vol d'un sac de farine, mais recusa d'admettre d'avoir été l'auteur du vol, et fut relâché sans être poursuivi.

Comme il déclarait être absent pendant la nuit du vol, il fut déclaré brigandier d'ellem, le gendarme Houillon fut l'objet d'une persécution chez eux en conséquence de son prisonnier. Le garde d'Henri M. Lefebvre, qui lui prêtait son concours, découvrit, sous une table, les peaux encore fraîches, des deux lapins volés. Se voyant pris les ouvriers durèrent avec le recul du vol; Robayes avoua à son tour, et fit connaître un autre sac de farine, mais recusa d'admettre d'avoir été l'auteur du vol, et fut relâché sans être poursuivi.

Un moment où les gendarmes s'apprêtaient à s'emparer de toute la bande, l'un d'eux, Fervache, également sujet belge, réussit à s'enfuir; il est actuellement recherché ainsi que Camille, car on croit, que sans raison, avoir découvert le bande de maraudeurs qui, depuis de longs mois, opèrent dans le canton et plus particulièrement dans cette localité.

VOICI LES NOMS DES PERSONNES ARRÊTÉES, qui, toutes, sont belges: Henri Robayes, 28 ans, domestique de ferme; Pierre Vandouss, 26 ans; Théophile Bogaes, 22 ans; Marie Seys, 25 ans; et Adèle Vandembecq, 37 ans, les quatre derniers étaient occupés à la bijouterie de Mme veuve Deloche. Ils ont tous été conduits à Lille mardi après-midi.

CYSOING BOUVINES

CHEVAUX EMBALLÉS. — Dans la soirée de mardi, vers huit heures, l'attelage de M. Georges Vanciers, cabaretier à Cysyng, se trouvait en station devant un brasserie sur la route de Bouvines, les chevaux furent surpris par un embarras dans la direction de Cysyng, Rue de Saint-Amand, un courageux cysoing, M. Descautoire, s'étant élancé à la tête des chevaux, réussit à les maîtriser.

WATTELOIS

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJUDÉS. — A Watteles, il n'y a eu le 1er mai que 26 conseillers nommés, sur 47 qui devaient composer l'assemblée municipale pour que celle-ci soit complète. On connaît la raison d'être de ce vote insuffisant, c'est l'absence de la liste des électeurs et de la liste des candidats, qui ont été portés par le Comité de l'Union Républicaine dans deux sections, à la Marie et à la Vieille-Faite, a été élu dans ces deux sections; il devra nécessairement opter entre l'une et l'autre.

Or, l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, dite « Loi municipale » porte que les Conseils municipaux doivent être unifiés pour être les maîtres des adjoints. Compter le nombre par l'élection d'un conseiller choisis dans la section pour laquelle M. le docteur Leplat n'aura pas opté, vaudrait-il à première vue, la solution légale? — Oui, si elle était possible. — Mais, l'article 15 du règlement de l'Assemblée des électeurs est en contradiction avec l'article 77, cet article doit être public dans la commune quinze jours au moins avant l'élection, qui doit toujours avoir lieu un dimanche.

Or, l'arrêté préfectoral fixant au 15 mai dans toutes les communes du Nord l'installation des municipalités et les élections des maires est formel. Compter le nombre par l'élection d'un conseiller choisis dans la section pour laquelle M. le docteur Leplat n'aura pas opté, vaudrait-il à première vue, la solution légale? — Oui, si elle était possible. — Mais, l'article 15 du règlement de l'Assemblée des électeurs est en contradiction avec l'article 77, cet article doit être public dans la commune quinze jours au moins avant l'élection, qui doit toujours avoir lieu un dimanche.

Un deuxième question se posera dès lors: la section pour laquelle M. Leplat n'aura pas opté sera-t-elle nommée un conseiller. Elle a droit, évidemment à compléter sa représentation dans l'Assemblée municipale, et il est probable qu'après l'option de M. Leplat, interviendra un arrêté préfectoral convoquant les électeurs de la section de la 2e section (suivant l'option) à élire un conseiller.

Ces explications étaient nécessaires, car depuis lundi, la question faisait dans la population l'objet de commentaires divers.

CLASSÉMENT DES CHEVAUX EN 1904. — Sur la proposition de M. le maire de Watteles, M. Jean-Baptiste Lagne, cultivateur, a été désigné par M. le Préfet du Nord pour faire partie comme membre titulaire de la Commission chargée d'opérer le classement des chevaux, juments, muets et mules susceptibles d'être réquis pour le service de l'armée.

M. Thaisse Watteles, brasseur, est désigné comme membre correspondant sur la même proposition.

STATISTIQUES SANITAIRES D'AVRIL. — 51 mariages, 64 naissances, 2 décès, 2 mort-nés, 13 enfants ont été constatés par l'état-civil en avril. 11 enfants ont été placés en nourrice à Watteles, dont 5 venant du dehors. Voici les causes des décès: Diphtérie et croup, 1; tuberculose des poumons, 3; autres tuberculoses, 1; cancer et autres tumeurs, 1; érysipèle, 1; méningite, 1; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 1; bronchite aiguë, 4; autres affections de l'appareil respiratoire, 3; diarrhée et entérite, 3; hernies, obstructions intestinales, 1; néphrite et maladie de Bright, 2; déhiscence congénitale et vices de conformation, 1; déhiscence de la nuque, 1; autres maladies, 1; autres maladies, 1; autres maladies, 1; autres maladies, 1.

LA FRAUDE. — Le brigadier Desreux et le préposé J. Niville, de la Martinerie, ont arrêté Gustave Maçon, 20 ans, charretier, sans domicile fixe, qui portait 12 kilos d'allumettes, valeur 48 francs.

CHÈQUES DE PREMIÈRE COMMUNION. — Les chèques pour RIEN à la LIQUIDATION DE LA FAMILLE DES NOUVEAUTES, 32-31, Grande-Rue, à Roubaix. 55724

TOURCOING

UNE MANIFESTATION DE SYMPATHIE a eu lieu, à la gare, mercredi soir, envers M. le maire, chef de corps. L'occasion de son départ pour la gare, auquel se joint M. le docteur Fichaux, médecin de la Compagnie, a offert à M. le maire un bronze d'art de la part du paysan. M. le maire, chef de corps de la 2e partie du paysan. M. le maire, chef de corps de la 2e partie du paysan.

LE VENTRE DE TOURCOING. — Voici le relevé des viandes et d'autres sousses à l'inspection alimentaire et dérivées tant à l'Abattoir qu'aux Halles:

À l'Abattoir: Espèces bovines, adultes, 564 têtes; veaux, 190 têtes. Espèces ovines, 220 têtes; porcins, 2,280 kilos; porcins, 37,912 kilos; jumeaux fumés, 2,570 kilos; Moutons, 21,136 kilos; bœufs, 72,200; moutons, 600 kilos.

LES SUTTES D'UN PUGILAT. — Dans la soirée de mardi, les agents de sûreté Lavoize et Lemaire, passaient rue du Moulin-Fagot, lorsque leur attention fut attirée par des plaintes provenant d'un hangar situé derrière l'estaminet Charles Cardin. Ils y pénétrèrent et trouvèrent un homme blessé à la tête et derrière la nuque, qui gémissait. Cet homme qui joua les blessures sans gravité et fut admise le blessé à l'hôpital. Les agents recherchèrent alors la cause de ces blessures. Leur enquête leur apprit que dans l'après-midi, le blessé: Henri Boudrot, âgé de 21 ans, domestique, avait eu une discussion avec un nommé Benjamin Houzet, demeurant 55, rue de la Croix-Rouge. Dans la soirée, les deux hommes s'étaient rencontrés et rencontrés rue du Moulin-Fagot, où ils eurent une dernière altercation. Un acte s'en était suivi, au cours duquel Boudrot avait renversé de Houzet les blessures dont nous parlons plus haut.

M. Michaux, commissaire du 3e arrondissement a ouvert une enquête. Houzet est arrêté.

L'ENFERMEMENT POUR ABUS DE CONFIANCE. — M. Delattre, commissaire de police, a procédé, mardi, à l'hôpital, à l'arrestation d'un nommé Joseph Debruyne, âgé de 33 ans, scrofulé. Celui-ci qui était employé à Bruxelles, prenait la somme de 260 francs de son patron, M. Boldoot, lui avait confié pour solder une facture. Debruyne allait quitter l'hôpital où il était en traitement pour une maladie contagieuse, lorsqu'il a été arrêté.

UN ACCIDENT DE TRAMWAY est produit mercredi soir, vers six heures et demie, place des Halles. M. Eugène Garrez, âgé de 32 ans, ébéniste,

démonteur à Croix, rue Richelieu, ayant tenté de monter à la marche, tomba à la renverse et reçut de fortes contusions à la hanche et à la tête. M. le docteur Leduc a soigné le blessé, à la pharmacie Bernemann, rue Carnot. Il l'a fait ensuite admettre à l'hôpital, où il a été transporté à son domicile.

VOLE DE BEURRE ET D'UN PAIN. — Mercredi après-midi, vers trois heures, M. Desleput, marchand de beurre à Roncq, avait arrêté sa voiture sur l'angle des rues de l'Épine et Winoc-Chocquel, pour faire un livraison. Lorsqu'il revint, un kilo de beurre avait disparu. Pour en savoir plus, intrigué, les deux commerçants firent des recherches et apprirent que trois hommes étaient les auteurs de ces vols. La police, informée, commença une enquête qui amena la découverte de trois coupables dans un estaminet de la rue du Tilleul. Ils avaient volé le kilo de beurre pour 2 francs à Mme Duquenois, cabaretière dans cette rue, et buvaient le produit de la vente. Ce sont: Henri Allin, âgé de 25 ans, matelot; Benjamin Honore, âgé de 28 ans, journalier; et Jules Dewerde, 23 ans, charretier. Tous trois ont été arrêtés.

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Mercredi matin, vers onze heures trois quarts, un marchand de balais, Amédée Kerschieder, âgé de 53 ans, passait place Sébastopol, lorsqu'il se trouva mal et s'affaissa sur la chaussée. Relevé par des passants, il fut transporté chez M. Courtin, pharmacien, qui lui donna des soins. Peu après, M. Kerschieder a pu remonter en voiture et regagner sa pension à Ronhain.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mercredi, on est arrivé aux Halles, les denrées suivantes: Oufs, 1,000; pommes de terre, 500 k.; radis, 2,000 bottes; chou-fleur, 100; chou vert, 50; laitues, 1,500; fèves, 20; asperges, 400; pois, 20 k.; beurre, 20 k.; fromage, 20 k.; artichauts, 500. **LES DÉPÊCHES DU TRAVAIL.** — Chez M. Ch. Tibergier, 61, rue d'Anvers, un bûcher, Henri Vansan, âgé de 16 ans, a eu le pied gauche comprimé entre le support de son métier et le chariot. Trois semaines de repos. Docteur Vanneville. — Un ouvrier de la maison Casimir Carrez, Charles Péro, âgé de 35 ans, a été brulé au pied droit en retournant des gargouilles. Six jours de repos. Docteur Boulique. — Elisabeth Brouwers, âgée de 17 ans, trieuse de fusées, chez M. A. Pollet et Cie, a été sercée entre un renvidoir et un panier et contusionnée à la cuisse gauche. Un mois de repos. Docteur Decker. — Chez M. A. P. Pollet, Julien Vandenschoot, âgé de 13 ans et demi, peigneur, s'est blessé au pied gauche en marchant sur une aiguille. Six jours de repos. Docteur Decker. — A la filature de Gossel, M. J. L. Lemaire, un ouvrier de la machine à vapeur, s'est fait une entorse au pied gauche en remontant des scories dans la cour de l'usine. Huit jours de repos. Docteur Vanneville.

CARTELAGES de toutes provenances en tous genres. FAIENCES pour revêtement de vestibule, cuisine, etc. — **PAQUETS** sur bitume. — **BRASSERIE E. DERMAUX, 63, rue de la Cloche, Tourcoing.** 35754

Tondeuses de gazon. Premières marques. Réparations. Quincailleur Six-Edouard, place de la République. 50413

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 fr. 25 81, rue Desarmois, Tourcoing. 53301

DÉMÉNAGEMENTS pour tous pays, vitaires capitonnées, HERVÉ, D'ARL, Vidanges par machin vapeur, 416, r. de Daneker, 59119

STATISTIQUES SANITAIRES. — Pendant le mois d'avril, il a été enregistré à l'état-civil: 13 naissances, 6 mariages et 8 décès. Ceux-ci sont attribués aux causes suivantes: choléra nostras, 1; tuberculose des poumons, 1; tuberculose des reins, 1; tuberculose des bronches, 1; autres tuberculoses, 1; autres affections de l'appareil respiratoire, 1; maladies de l'estomac, 2; entérite, 1.

MARCO-EN-BAREUL. — UN CONSEILLER MUNICIPAL. — M. FRAPPÉ D'UNE ATTAQUE D'APOPLExie. — M. Constant Frappé, ancien conseiller municipal, resté dimanche dernier, a été frappé, mardi, d'apoplexie, à deux reprises différentes. La première attaque est survenue dans l'après-midi à la Madeleine. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lemaire, de cette ville, M. Frappé a été ramené à son domicile, au hameau du Ploech. Le soir, remis de son malaise, le conseiller municipal se rendit chez M. Deboque, cafetier, au Pont-de-Marcq, pour assister à une réunion du comité républicain, dont il est le président. A peine était-il arrivé, qu'il fut atteint d'une seconde attaque, qui le ramena dans son domicile. M. le docteur Lemaire, qui a donné ses soins, son état est aussi satisfaisant que possible. Nous souhaitons un prompt rétablissement au sympathique conseiller.

LES TRAMWAYS ÉLECTRIQUES. — On nous informe que samedi prochain les tramways électriques de Roubaix à la Madeleine, M. le docteur Lemaire, de cette ville, M. Frappé a été ramené à son domicile, au hameau du Ploech. Le soir, remis de son malaise, le conseiller municipal se rendit chez M. Deboque, cafetier, au Pont-de-Marcq, pour assister à une réunion du comité républicain, dont il est le président. A peine était-il arrivé, qu'il fut atteint d'une seconde attaque, qui le ramena dans son domicile. M. le docteur Lemaire, qui a donné ses soins, son état est aussi satisfaisant que possible. Nous souhaitons un prompt rétablissement au sympathique conseiller.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Dans la soirée de mardi, vers six heures, M. Lemaire, 21 ans, demeurant rue de l'Industrie, 26, a été blessé au pied par un poteau de bois.

LA DÉCÈS DU PONT DE MARCQ aura lieu dimanche prochain 8 mai. De 5 à 11 heures, la circulation des voitures est interdite dans la rue de Marcq. Pendant ce temps, la circulation aura lieu par les rues Montgolfier, Jacquart et des Écoles.

BOURBONNE. — UN SINGULIER ACCIDENT est produit mercredi matin. Un habitant du centre du village, M. Verchère, qui se promenait dans le jardin, a été blessé par ses poutres et lambris, ayant tenté un piège assez dangereux. Sur la muraille qui entoure la cour de son habitation, il a projeté d'une pierre éboulée dans ce muraille. M. Verchère a eu le front et le nez contusionnés, une fracture de la mâchoire inférieure et de l'autre, au nez. Le blessé a été transporté à l'hôpital de Valenciennes, où il se trouve dans un état satisfaisant.

UN VOL. — Dans l'après-midi de mardi, un vol a été commis au préjudice de M. François Gaud, ouvrier agricole, demeurant au hameau des Bons-Bains. Après avoir pénétré dans la cour, en brisant la clôture, le voleur s'est introduit dans la maison par le soupirail de la cave. A l'intérieur de l'habitation, les différents objets (meubles, etc.) ont été volés. Le voleur a été arrêté par M. le docteur Lemaire, de cette ville, M. Frappé a été ramené à son domicile, au hameau du Ploech. Le soir, remis de son malaise, le conseiller municipal se rendit chez M. Deboque, cafetier, au Pont-de-Marcq, pour assister à une réunion du comité républicain, dont il est le président. A peine était-il arrivé, qu'il fut atteint d'une seconde attaque, qui le ramena dans son domicile. M. le docteur Lemaire, qui a donné ses soins, son état est aussi satisfaisant que possible. Nous souhaitons un prompt rétablissement au sympathique conseiller.

LA FÊTE DE JEANNE D'ARC. — Dimanche prochain se célébrera à Lonselles, la fête annuelle en l'honneur de Jeanne d'Arc. Un salut solennel sera chanté à 4 heures et demie; le Conseil municipal y assistera et les différentes sociétés de la commune y sont invitées. A l'issue de la cérémonie religieuse, un cortège se formera et parcourra les principales rues de la commune. Des primes seront accordées aux sociétés qui participent à cette fête. Les habitants sont invités à y assister.

UN VOL. — Dans l'après-midi de mardi, un vol a été commis au préjudice de M. François Gaud, ouvrier agricole, demeurant au hameau des Bons-Bains. Après avoir pénétré dans la cour, en brisant la clôture, le voleur s'est introduit dans la maison par le soupirail de la cave. A l'intérieur de l'habitation, les différents objets (meubles, etc.) ont été volés. Le voleur a été arrêté par M. le docteur Lemaire, de cette ville, M. Frappé a été ramené à son domicile, au hameau du Ploech. Le soir, remis de son malaise, le conseiller municipal se rendit chez M. Deboque, cafetier, au Pont-de-Marcq, pour assister à une réunion du comité républicain, dont il est le président. A peine était-il arrivé, qu'il fut atteint d'une seconde attaque, qui le ramena dans son domicile. M. le docteur Lemaire, qui a donné ses soins, son état est aussi satisfaisant que possible. Nous souhaitons un prompt rétablissement au sympathique conseiller.

LES VIOLENCES. — Comme Mme Phallem Debruyne, menagère, attendait son mari attardé dans l'estaminet tenu par Joseph Lebas, ce dernier lui a donné

plusieurs coups de poing dans la figure. Lebas a été l'objet d'un rapport de la gendarmerie.

CHOCOLAT MAUPRIVEZ LILLE

LE DÉPART DES SEIGNS DE L'HOPITAL MILITAIRE

La mesure de prescription prise, il y a trois mois environ, contre les Seigns de l'Hôpital militaire de Lille, en même temps que contre les Seigns de plusieurs hôpitaux militaires des grandes villes de France, vient de recevoir son exécution.

Mardi, à 11 heures 35, les dévoués religieux, qui depuis tant d'années, prodiguaient leurs soins à nos soldats malades, ont pris le train de Paris, se rendant à leur maison-mère, à Saint-Laurent-sur-Sevres, en Vendée.

Il y a quelques jours, en prévision de ce départ, M. le général Josselin, commandant les services de l'hôpital, avait, en présence de tous les services de l'hôpital, fait ses adieux aux bonnes Sœurs. Il les avait remerciées de leur dévouement et des regrets de tous ceux qui ont reçu leurs soins et de tous ceux qui les ont vus à l'œuvre.

Mardi, à une heure, Mme Jeannerod, femme du général commandant le ler corps, se rendait à l'hôpital en voiture, pour prendre avec elle et conduire à la gare ces nouvelles victimes de la persécution religieuse.

Peu de temps après, sans la moindre démonstration publique, les religieuses arrivaient à la gare et s'installaient dans la salle d'attente. Elles étaient quatre qui devaient partir, cinq autres ayant pris le train de Valenciennes. Quelques Sœurs de la Sagesse, appartenant à trois maisons, étaient venues rejoindre les religieuses, ce qui portait à un dizaine le nombre des religieuses présentes à ce départ.

Dans la salle d'attente, durant la demi-heure que les Sœurs y passèrent, ce fut un déluge de questions et de réponses qui tenaient à leur dire adieu et à leur dire leur dernier adieu. Des femmes pleuraient à chaudes larmes, au souvenir de bonheurs que ces saintes filles, ostensiblement chassées aujourd'hui, avaient eues pour leurs frères, au cours de longues années de leur vie de dévouement. Elles avaient vu leurs frères, au cours de leur vie de dévouement, et elles avaient vu leurs frères, au cours de leur vie de dévouement, et elles avaient vu leurs frères, au cours de leur vie de dévouement.

Un peu avant une heure et demie, elles gagnèrent leurs compartiments, accompagnées par M. l'abbé Carrière, aumônier militaire. Sur leur passage, on les accueillit respectueusement. Elles avaient pour tout bagage, chacune un petit panier noir et une sorte de bâtonnet contenant leurs hardes.

Ces bonnes Sœurs se sont dévouées pendant plus de vingt ans à nos frères, en un dévouement général, le plus mérité d'ailleurs, et elles se sont penchées avec tendresse sur les lits des pauvres soldats frappés par la maladie. Pour prix de leur dévouement et de leurs sacrifices, on les a chassées; et, après tant de veilles, elles partent, laissant à leur place leurs frères, et leur cœur plein de tristesse et de reconnaissance.

Sur le quai, ce furent les derniers adieux. Quelques minutes avant que le train s'arrête, M. le général Jeannerod, qui se rendait, par ce train, à Douai, arriva, et s'approcha des Sœurs, les salua et leur dit adieu. Madame la Supérieure, dit-il, je viens vous renouveler l'expression de ma gratitude et de ma profonde sympathie.

Plusieurs officiers de service médical et de l'Administration de l'hôpital, virent aussi prendre congé des dévouées religieuses et leur exprimèrent la tristesse que leur causait leur départ.

Et le train siffla et partit. Une nouvelle iniquité était consommée! La persécution religieuse avait fait quelques victimes de plus, ce qui ne change rien à la suite de regrets amers et pour que les malades de l'Hôpital militaire n'aient pas à en pâtir. Nos soldats vont recevoir maintenant les soins de sous-officiers renégades, dont nous ne doutons pas ni de la bonne volonté ni de leur dévouement, mais qui sont sans doute plus aptes à manier le fusil qu'à manipuler des fioles et qui préfèrent l'odeur de la poudre à l'odeur de la pharmacie. Nous espérons que nos soldats n'auront pas à regretter la vigilance tendresse dont les entouraient les Sœurs et dont les malades ont tant besoin.

L'INCIDENT DE LA PRISON DE LILLE. — La direction des services pénitentiaires au ministère de la Justice vient de notifier à M. le garde-général de la maison centrale de Loos, qui a le commandement de la maison d'arrêt de Loos, ainsi qu'à M. le Procureur de la République et au Préfet du Nord, une mesure exceptionnelle qui vient d'être prise à l'égard des gardiens de la prison de Lille. Tous, à l'exception d'un seul, à l'exception aussi du gardien-chef, nouvellement arrivé, ont reçu un changement d'affectation et devront rejoindre prochainement leurs nouvelles postes.

Cette mesure a été motivée par les faits dont fut victime, à la prison de Lille, une jeune fille de Roubaix, Céline Renoit, détenue pour fraude. On se rappelle que, ayant été enfermée, sans chaussures, dans un local très froid et humide, Céline Renoit eut les deux pieds gélés et gangrénés. Depuis longtemps, le gardien-chef et sa femme, responsables de cet acte de cruauté, avaient été révoqués. Les autres gardiens s'attendaient, à être démis.

MONS-EN-BAREUL. — UNE AFFAIRE DE BANQUEROUTE FRAUDULEUSE. — M. Heryny, juge d'instruction, vient de renvoyer, par contumace, devant la Cour d'assises, sous l'inculpation de banqueroute frauduleuse, le sieur Victor Sœur, 34 ans, anciennement brasseur à Mons-en-Barel, qui avait monté une affaire de banque à Mons-en-Barel, qui avait monté une affaire de banque à Mons-en-Barel, qui avait monté une affaire de banque à Mons-en-Barel.

A S'-JACQUES — MAISON DE REUIL

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

POMPES FUNEBRES CORNILLE-PENNEL

POMPES FUNEBRES DESCHAMPS-BENOIST

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — Choral Nadoud. — Répétition générale ce soir à 9 heures un quart. Samedi, 7 courant, exécution à l'église Saint-Martin, à 11 heures et demie. Messes de mariage. Il n'y aura pas de répétition le samedi, 7 courant.

LES ANCIENS DU BATAILLON DE CHASSEURS A PIED et leurs collègues, qui n'ont pu assister à la réunion amicale le 26 avril, sont invités à passer au siège de la société, Café Dillies, place Notre-Dame, pour préparer communication de la séance et verser leur cotisation pour le banquet.

LES ANCIENS DU BATAILLON DE CHASSEURS A PIED et leurs collègues, qui n'ont pu assister à la réunion amicale le 26 avril, sont invités à passer au siège de la société, Café Dillies, place Notre-Dame, pour préparer communication de la séance et verser leur cotisation pour le banquet.

LES ANCIENS DU BATAILLON DE CHASSEURS A PIED et leurs collègues, qui n'ont pu assister à la réunion amicale le 26 avril, sont invités à passer au siège de la société, Café Dillies, place Notre-Dame, pour préparer communication de la séance et verser leur cotisation pour le banquet.

LES GRÈVES</